

220C4838  
FR0010411983-FS1257

5 novembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SCOR SE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2020, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 9 536 145 actions SCOR SE<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SCOR SE sur le marché.

\_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 313 606 actions détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 186 674 276 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.